

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 7

A l'alinéa 3, après le mot: "dérogations",

insérer les mots:

"au règlement du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.